

SUR LES TRACES DE VOS ANCÊTRES

Vous venez de décider de faire des recherches généalogiques et vous ne savez pas par où commencer.

Avant de vous diriger vers un service d'archives commencez par rassembler toutes les informations dont vous disposez sur vos ancêtres. Consultez les papiers de famille et interrogez vos proches. Quand vous serez arrivé au bout de la mémoire familiale, orientez-vous vers les sources administratives.

Avant de pousser la porte d'un service d'archives faites-vous communiquer ses heures d'ouverture, puis présentez-vous avec une pièce d'identité. Vous allez remplir une fiche d'inscription et l'archiviste vous expliquera comment trouver les informations que vous cherchez.

Sachez que les services d'archives conservent uniquement les registres d'état civil ayant plus de 100 ans. Si votre recherche a moins de 100 ans vous devez vous adresser au service de l'état civil en Mairie. Les registres de l'état civil aux Archives de Toulon ne sont pas microfilmés et ne peuvent pas être photocopiés. Vous pouvez recopier les actes ou les photographier. Les tables décennales rédigées par ordre alphabétique sont à votre disposition en salle de lecture. Elles vous permettront de trouver rapidement les actes qui concernent vos ancêtres. Une fois les dates relevées, l'archiviste vous apportera le registre correspondant.

Enfin, en fonction des informations qui vous manquent, vous pourrez demander à consulter le cadastre, les listes électorales ou les recensements.

A BIENTÔT AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE TOULON